

ROME

Voici la traduction de l'Allocution consistoriale prononcée par le Souverain-Pontife dans le consistoire du 23 mai.

Vénérables Frères,

Avant de pourvoir aujourd'hui par de nouveaux choix aux vides de l'épiscopat et de votre éminent Collège, Nous allons vous entretenir principalement d'une affaire dont, quelque informés que vous deviez en être déjà, vous apprendrez volontiers ce que Nous vous en dirons ici même, précisément parce qu'il s'agit d'une chose d'une haute importance. Nous voulons parler de ce qui a été fait, ces derniers temps, pour améliorer la situation du catholicisme en Prusse. Grâce à Dieu, après de longues négociations, cette grave affaire à laquelle Nous étions voué tout entier a été menée à terme, et, passant par-dessus toutes les autres considérations qui ont semblé secondaires, Nous sommes fait, comme de juste, une loi suprême du salut des âmes. Vous n'ignorez pas à quel point étaient les choses pendant plusieurs années, et souvent vous avez vivement déploré avec Nous que des diocèses fussent privés de leurs évêques et des paroisses de leurs curés, que la liberté du culte religieux fût amoindrie, que les séminaires fussent interdits et qu'il s'ensuivît une diminution du clergé, si grande que, bien souvent, bon nombre de catholiques manquaient de prêtres pour satisfaire aux devoirs du culte divin et pour recevoir les sacrements.—Nous ressentions une angoisse d'autant plus vive à la vue de ces maux si graves, que Nous ne pouvions à Nous seul ni les guérir ni les atténuer, surtout parce que Notre pouvoir était entravé par des obstacles multiples. Aussi avons-Nous entrepris de chercher les remèdes là où il le fallait ; et Nous l'avons fait avec d'autant plus de confiance, que Nous savions que Nous étions aidé en cela non seulement par les évêques, mais aussi par les députés catholiques, ces hommes si constants dans la défense de la meilleure des causes, dont la persévérance et l'union ont si largement profité à l'Eglise qui en attend, à l'avenir, de semblables services. Nous étions d'autant plus encouragé dans Nos désirs et Nos espérances, que Nous connaissons parfaitement l'esprit d'équité et les dispositions pacifiques de l'auguste empereur d'Allemagne et de son gouvernement. On a d'abord cherché mûrement les moyens de remédier aux maux les plus graves ; puis peu à peu on s'est entendu sur divers points et enfin, par la nouvelle législation votée tout récemment, comme vous le savez, les lois primitives ont été en partie complètement abrogées, en partie grandement mitigées. Certainement on a mis fin par là à cette lutte si âpre qui a affligé l'Eglise et n'a pas profité à l'Etat.

Nous Nous réjouissons d'avoir enfin obtenu ces résultats à force de soins et à l'aide de vos conseils. Aussi devons-Nous une reconnaissance singulière à Dieu, consolateur et appui de son